

Initiatives ministérielles

accorde des subventions à des gens qui en font un mauvais emploi et qui offrent, par la suite, des explications ridicules. Nous pourrions économiser beaucoup dans ce domaine. Grâce à la réduction des taxes et des impôts, les contribuables canadiens auraient plus d'argent à dépenser. Leur revenu disponible augmenterait et l'économie se redresserait.

C'est le principe fondamental enseigné dans le cours d'économie 101. J'ai suivi ce cours à l'université en 1968, si je me souviens bien. Je n'ai jamais oublié ce principe, mais il semble que les députés et surtout les ministres ne veulent même pas revenir aux principes de base qu'ils ont appris en Économie 101 et en appliquer quelques-uns.

J'ai fait une petite digression, monsieur le Président. Permettez-moi de revenir au sujet d'aujourd'hui.

Je veux également montrer qu'il s'agit de deux questions distinctes. Si vous voulez régler les problèmes touchant aux soins de santé, faites-le. Si vous voulez mettre un terme à la contrebande, il faut adopter des projets de loi et des mesures pertinentes. Je crois que cette mesure législative peut être utile.

Par contre, mes collègues se préoccupent des problèmes de santé associés au tabagisme et de la contrebande interprovinciale, question qui soulève la controverse. En effet, certains habitants de l'ouest du Canada nous écrivent pour nous dire qu'ils se sentent comme des citoyens de seconde zone, à cause des mesures appliquées en Ontario et du fait que les provinces de l'Est ont accepté cette réduction de taxe. Il s'agit d'une décision provinciale, et si les provinces de l'Ouest ne veulent pas emboîter le pas, libre à elles.

Néanmoins, le groupe appelé Action on Smoking and Health a fait des démarches auprès du ministre des Finances. Je voudrais décrire certaines questions que ce groupe a soulevées et qui sont, à mon avis, importantes.

Le groupe Action on Smoking and Health est le plus grand organisme de lutte contre le tabagisme dans l'ouest du Canada. Ses membres sont très inquiets des différences au niveau des taxes que l'on retrouve dans le projet de loi C-32. Ils appuient fermement les recommandations des ministres des Finances de l'Ouest qui visent à rétablir l'application de mesures fiscales fédérales uniformes aux produits du tabac. Les membres de cet organisme estiment que les amendes proposées en cas de contrebande sont insuffisantes et devraient être rajustées. Je suis d'accord avec eux.

Selon leurs calculs, l'amende proposée qui est équivalente à trois fois le montant de la taxe d'accise non payée est largement couverte par la marge de profit possible des contrebandiers qui expédient des cigarettes du Québec et de l'Ontario vers l'Ouest du Canada.

Le projet de loi C-32 prévoit une amende additionnelle de 1 000 \$ pour délit de contrebande, mais un contrebandier du Québec n'aurait qu'à expédier deux caisses de cigarettes en Alberta pour éponger cette perte, compte tenu de l'actuelle marge de profit. Les membres de cet organisme recommandent qu'on fixe une amende plus sévère, du genre de celle que prévoit la nouvelle loi albertaine—encore une fois, cette magnifique province est à l'avant-garde, monsieur le Président—à savoir une amende pouvant aller jusqu'à 10 000 \$ et une peine de six mois d'emprisonnement pour une première condamnation.

Voilà ce qui s'appelle un vrai châtement et c'est ce qui manque à notre système de justice criminelle. Il ne faut pas songer seulement à la réadaptation des contrevenants. Le châtement et la réadaptation sont tous deux importants, mais le châtement doit venir en premier.

Dans l'exposé qu'ils ont présenté devant le Comité des finances, les représentants de cet organisme ont aussi signalé que la languette prouvant que les droits fédéraux ont été acquittés empêche de bien lire l'avertissement de Santé et Bien-être Canada et que, si la ministre de la Santé n'obtient pas que l'emballage des paquets de cigarettes soit complètement neutre, il faudra peut-être songer à corriger cette situation en faisant que cette languette ceinture horizontalement les paquets.

• (1210)

Dans un ouvrage écrit par d'intelligents économistes, j'ai lu l'affirmation suivante: «Bref, ce qu'il faut, c'est réduire immédiatement le fardeau fiscal des groupes à revenu moyen ou faible afin de stimuler la demande et d'accroître le pouvoir d'achat». C'est ce que je voudrais faire comprendre au gouvernement actuel, au vice-président du Comité permanent des finances et ministre des Finances, au ministre de l'Industrie, et au ministre du Revenu national et de l'Impôt. Ce qu'il faut au Canada, c'est réduire immédiatement le fardeau fiscal des groupes à revenu moyen ou faible afin de stimuler la demande et d'accroître le pouvoir d'achat. Le Canada est aux prises avec un problème de dépenses et non un problème de recettes.

M. Harold Culbert (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, nous remercions le député de ce qu'il appelle une leçon d'économique.

Puisque je représente une circonscription située le long du 49^e parallèle, juste au nord de nos bons amis américains, je peux vous donner une leçon d'histoire sur la contrebande des produits du tabac et ses conséquences sur mes électeurs et les entreprises. Je peux vous parler aussi des criminels qui l'ont commencée et qui l'ont entretenue.

Je remercie le député pour ses observations. Je crois que la majorité, sinon tous les députés, sont en faveur de mesures permettant de réduire ou même d'éliminer la consommation de tabac chez nos jeunes et, en fait, dans l'ensemble de la population. Je suis convaincu que tous appuieraient de telles mesures.

Des produits du tabac sont disponibles à prix réduit depuis un certain nombre d'années, que ce soit en raison de la réduction des taxes, dans un but de compétitivité, ou de la contrebande. Les taxes élevées avaient donné aux criminels la possibilité de réaliser des profits rapides aux dépens des citoyens canadiens, dont les jeunes, et aussi aux dépens du gouvernement qui perdait une partie des revenus que devaient lui rapporter ces taxes.

Mais à côté de la contrebande, qui était florissante en raison du prix élevé des produits légaux attribuables aux taxes, il y avait aussi des citoyens qui importaient légalement des produits du tabac lorsqu'ils revenaient de l'étranger.

Le député ne croit-il pas que la mesure prise par le gouvernement pour éliminer la contrebande du tabac était la bonne et qu'elle a été couronnée de succès comme en témoigne l'activité des deux ou trois derniers mois? Depuis que cette mesure a été prise, l'activité criminelle a été réduite à nos frontières et, comme le député l'a dit lui-même, il y a eu beaucoup d'arresta-